



Précisions concernant la position de FO DGFIP 85 sur un éventuel 2ème mouvement de mutations interne

Lors d'une audio entre les 5 OS du département et le service RH le 17 novembre dernier, la question de la pertinence d'un 2ème mouvement de mutations interne au département a été abordé par FO sans à priori.

Il s'avère qu'un nombre conséquent de départements mettent en œuvre ce type de mouvement complémentaire, soit au 01/01/2021, soit au 01/03/2021, il est donc légitime et naturel de s'intéresser à la question.

Pour rappel, voilà ce que nous écrivions sur le sujet dans notre précédent compte-rendu du 19 novembre :

→ FO DGFIP 85 évoque la pertinence de faire un 2ème mouvement interne de mutations au cours du 1er semestre afin d'élargir le champs des possibles aux nombreux collègues en attente d'une mutation dans le département.

Ce 2ème mouvement de mutations permettrait aussi d'éviter que des services (du fait de nombreux départs en retraite par exemple) ne restent en souffrance trop longtemps.

Nous demandons à la direction de réfléchir à cette option, d'autant plus que de nombreux autres départements la mettent en pratique (au 1er janvier pour certains, au 1er mars pour d'autres...).

Solidaires Finances Publiques 85 déclare être hostile à un 2ème mouvement de mutations.

La CFTC approuve notre question et les autres OS ne se prononcent pas.

Il nous a donc semblé utile de revenir vers vous afin d'y apporter quelques précisions car la question des mutations demeure sensible, notamment lorsque de nombreuses restructurations se profilent devant nous...

Tout d'abord, il nous faut rappeler la revendication de notre syndicat national sur ce point, à savoir de disposer de 2 véritables mouvements de mutations nationaux (tous les 6 mois) au lieu d'un seul actuellement, ce qui permettrait aux collègues de muter plus tôt !

Attendre 6 mois pour se rapprocher de sa famille et/ou de sa région est tjrs moins difficile que d'attendre 12 mois !

2 mouvements de mutations annuels, c'est 2 fois plus de chance de muter rapidement !

Mais lors de cet audio avec le RH, la question soulevée était différente car il s'agissait d'un mouvement local seulement, dit mouvement interne.

A aucun moment, nous n'avons proposé à la direction un 2ème mouvement « *pour accompagner au plus tôt les réorganisations de service liées au NRP* » comme l'affirme dans un tract une autre OS. Comment imaginer un seul instant qu'un syndicat, quel qu'il soit, puisse défendre une telle ineptie !

Pour résumer, nous avons précisé à la direction que nous serions favorables à tel mouvement interne complémentaire si et seulement si les deux conditions suivantes étaient réunies :

→ *Mouvement de mutations ouvert à tous les personnels A, B et C du département.*

→ *Possibilité de postuler sur tous les services du département et pas seulement ceux concernés par des restructurations.*

Sur ce 2ème élément, limiter le périmètre des services ouverts à ce mouvement serait d'ailleurs complètement stupide puisque nous savons tous que les postes s'ouvrent en cascade dans un mouvement global de mutations.

A titre d'exemple, prenons un agent X du SIP des Herbiers qui demande le SIP de la Roche sur Yon. S'il obtient cette mutation, il libère immédiatement un poste au SIP des Herbiers, qui devient disponible pour un agent Y... et ainsi de suite.

Du fait de cet effet cascade, il est donc inconcevable d'envisager un mouvement de mutations ciblé sur une liste de postes arrêtés ! Le nombre de postes ouverts lors d'un tel mouvement intermédiaire est par définition imprévisible... Il est donc indispensable que les personnels puissent rédiger leurs vœux sur l'ensemble des services du département !

Nous avançons également l'argument qu'un tel mouvement complémentaire de mutations permettrait d'atténuer partiellement les difficultés rencontrées par les services où se concentrerait un nombre élevé de départs en retraite. Nous pensons que, même dans le cas où aucune arrivée supplémentaire dans le département ne se ferait lors d'un tel mouvement, cela permettrait à minima de répartir l'effort sur tous les services, du fait des mouvements en cascade.

En effet, nous avons tous connu des services en sous-effectifs chroniques et les conditions de travail y sont encore plus difficiles qu'ailleurs. Il nous semble donc opportun dans un contexte difficile comme le nôtre de faire preuve d'un minimum de pragmatisme pour éviter que trop de collègues ne souffrent d'une telle situation.

Bien naturellement, et conformément à nos revendications, **nous continuerons en parallèle de réclamer des créations nettes d'emplois pour améliorer nos conditions de travail.**

En revanche, nous contestons l'argument avancé qu'« avec les règles de maintien de 2 ans sur poste suite à une mutation telle qu'elle s'applique actuellement, un agent qui obtiendrait un poste suite à un mouvement local complémentaire (par exemple en janvier 2021), serait bloqué 2 ans et demi au lieu de 2 ans ».

Nous le réfutons car globalement, les collègues qui souhaitent muter en interne (dans le département) sont rarement des collègues qui souhaitent dans la même période faire une demande de mutation nationale (hors du département).

→ **Tous les syndicats ont sur ces sujets des différences d'appréciation.**

→ **Tous les syndicats ont à cœur de défendre les intérêts individuels et collectifs des personnels, ainsi que de défendre toutes nos missions, chacun à leur manière.**

→ **Il est de notre responsabilité de nous concentrer sur l'essentiel, de faire bloc pour dénoncer et combattre toutes les attaques que nous subissons !**

*Notre site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>*